



# Notice d'emploi N° 7512 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Insecticide  
Formulation: WP poudre mouillable  
Teneur en substances actives: 95 % caolin  
Nom UICPA: ---

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.  
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Surround WP Crop Protectant

Numéro d'homologation fédéral: F-6928

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2060034

Titulaire de l'autorisation étranger: Tessenderlo Groupe, Belgique

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Arboriculture</b>			
abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	drosophile du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: Dès le stade BBCH 81.	1, 2, 3, 4, 5
cerisier	drosophile du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: Dès le stade BBCH 81.	1, 2, 3, 5, 6
cerisier	puceron noir du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: en automne, après la récolte.	2, 3, 5, 6
noyer	mouche de la noix	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha	3, 5, 6
olivier	Mouche de l'olive	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: Stade BBCH 75-81.	3, 5, 6, 7, 8
poirier / nashi	psylles du poirier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: De l'hiver jusqu'au début de la floraison (BBCH 00-59).	3, 5, 6

## Viticulture

vigne	cicadelle verte de la vigne [deuxième génération]	Concentration: 1.56 % Dosage: 25 kg/ha	5, 9, 10, 11, 12
vigne	drosophile du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 24 kg/ha Application: Dès mi-véraison (BBCH 83) ou sur les premières pontes.	5, 12, 13

## Culture maraîchère

plein air: choux	Effet partiel: altises	Dosage: 20 kg/ha Application: jusqu'au stade 19 (BBCH), au début de l'attaque aussitôt après la plantation.	5, 14
------------------	---------------------------	--	-------

## Grande culture

Colza	Effet partiel: mélégèthe des crucifères	Dosage: 20 - 25 kg/ha Application: stade 53-59 (BBCH).	5, 7, 15, 16
-------	--	---	--------------

---

### Charges générales / agronomiques:

- 1 Pas de traitement de fruits de table.
- 2 Répéter le traitement si nécessaire après 7-14 jours.
- 3 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 4 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 6 4 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 7 Répéter le traitement si nécessaire après 7-10 jours.
- 8 Uniquement pour la production d'olives destinées à la production d'huile.
- 9 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 10 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-73 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 11 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 12 Pas de traitement de raisin de table.
- 13 Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
- 14 Le produit de contact agit contre les dégâts foliaires causés par les coléoptères adultes. Pas d'effet direct sur les larves.
- 15 Mélange dans la cuve avec des mouillants et adhésifs conformément aux indications du titulaire de l'autorisation.
- 16 Quantité de bouillie: 400 - 500 l/ha.

### Protection des utilisateurs:

- 5 Préparation de la bouillie: porter un masque de protection respiratoire (P2).

### Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

#### Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.